

**Présentation de l'opération de dragage**

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Boran, aval des écluses	Rivière	Isle-Adam	40,800	41,000	Bruyères-sur-Oise, Asnières-sur-Oise, Boran-sur-Oise

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre le 28 septembre et le 06 octobre 2022.

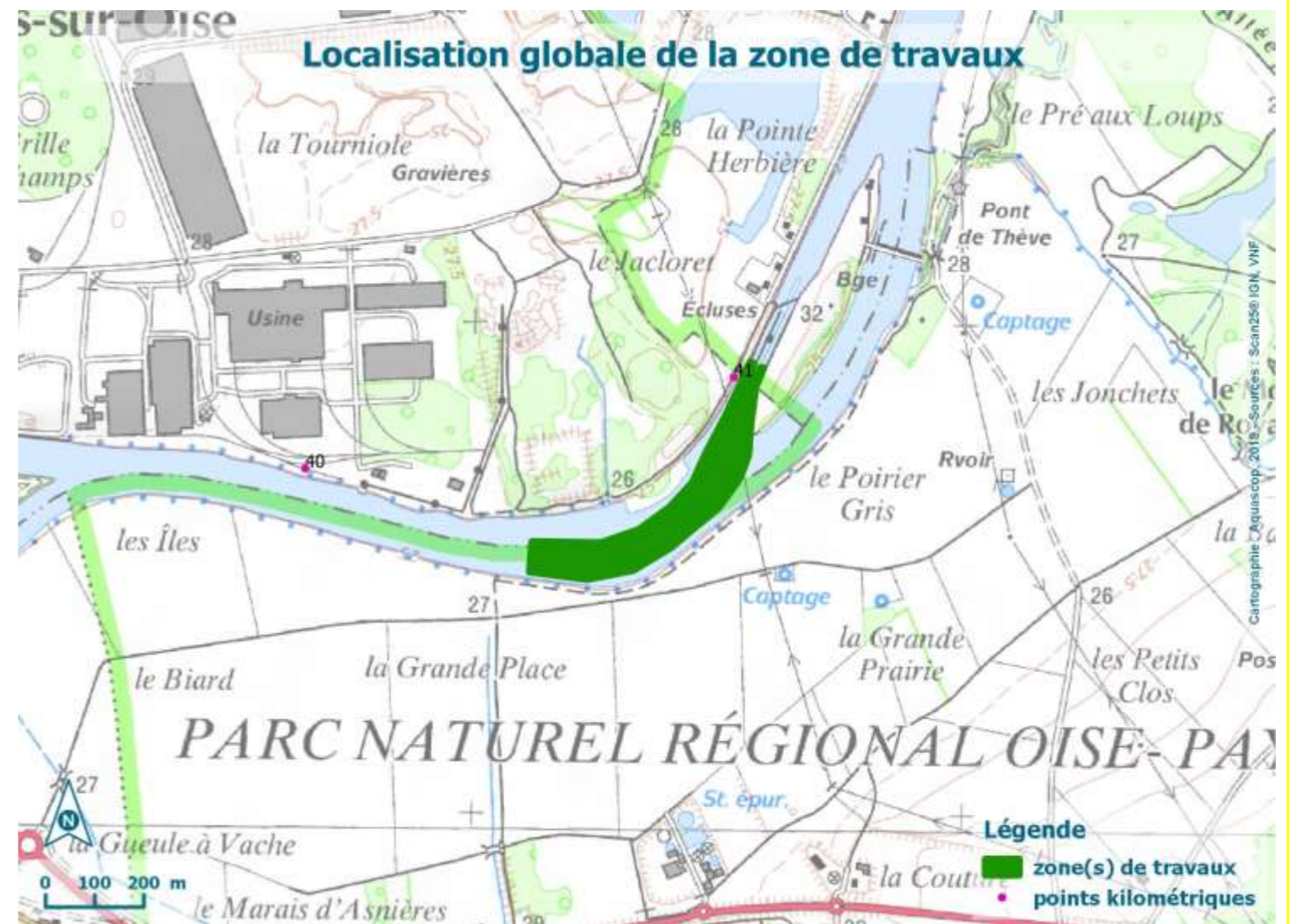
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

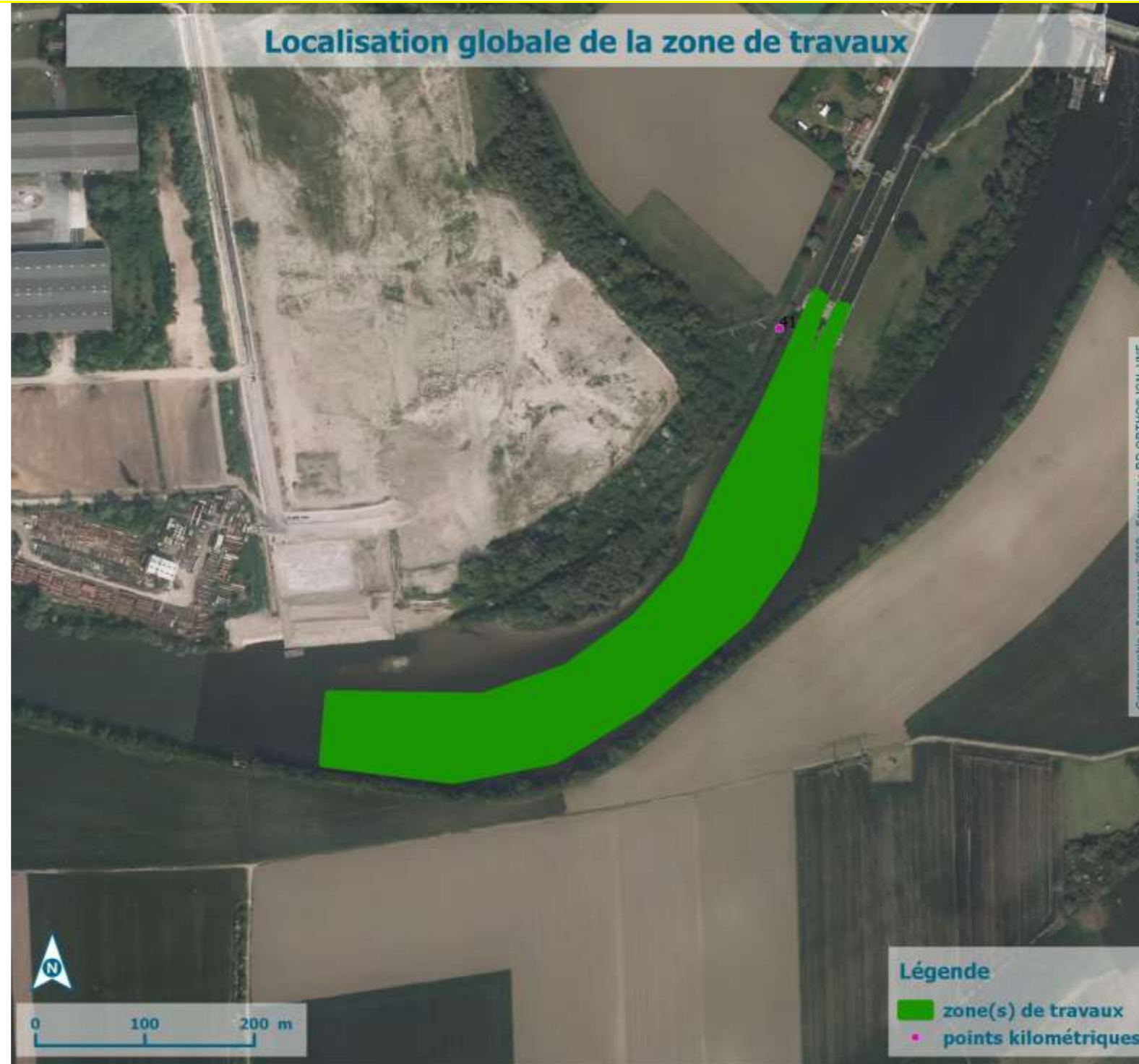
Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 807	2022-ROI-PK 40.700	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 17/05/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	
	o Rural	X
	o Industriel	
	o Portuaire	

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :  X  
95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216A	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Forages d'Asnières 1 à 4 (01277X1009, 01277X1011, 02177X1012; 01277X1013)	souterrain	Arrêté DUP du 29/06/1978
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138000 - L'Oise à Beaumont-sur-Oise 1), environ 5 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

### Type de berges :

Les berges sont en palplanches en sortie de l'écluse, puis sont naturelles ensuite.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Asnière-sur-Oise à Jouy-le-Moutier.

Des frayères potentielles à chabot, vandoise et brochet ont été recensées 2 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvrière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Boran, aval des écluses	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Oui	FR8000043 - Oise-Pays de France
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, loche de rivière et vandoise ont été recensés à la station de Beaumont-sur-Oise.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Boran, aval des écluses	possible	oui	oui	oui

### Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence de leur zone de reproduction (frayères). L'enjeu eau potable est également important (proximité du périmètre de protection rapproché d'un captage AEP).

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, mai-juin pour la vandoise, la Bouvière et la loche de rivière. Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Le parc naturel régional ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.


Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés




Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Eau potable




Agence Régionale de Santé  
 Ile-de-France  
 Délégation départementale  
 du Val d'Oise

Procédure : DUP  
 Date de la DUP : 29/06/1978  
 Périmètre du PPR en m : 7978,9  
 Aire du PPR en ha : 166,3



0 130 260 520 Mètres

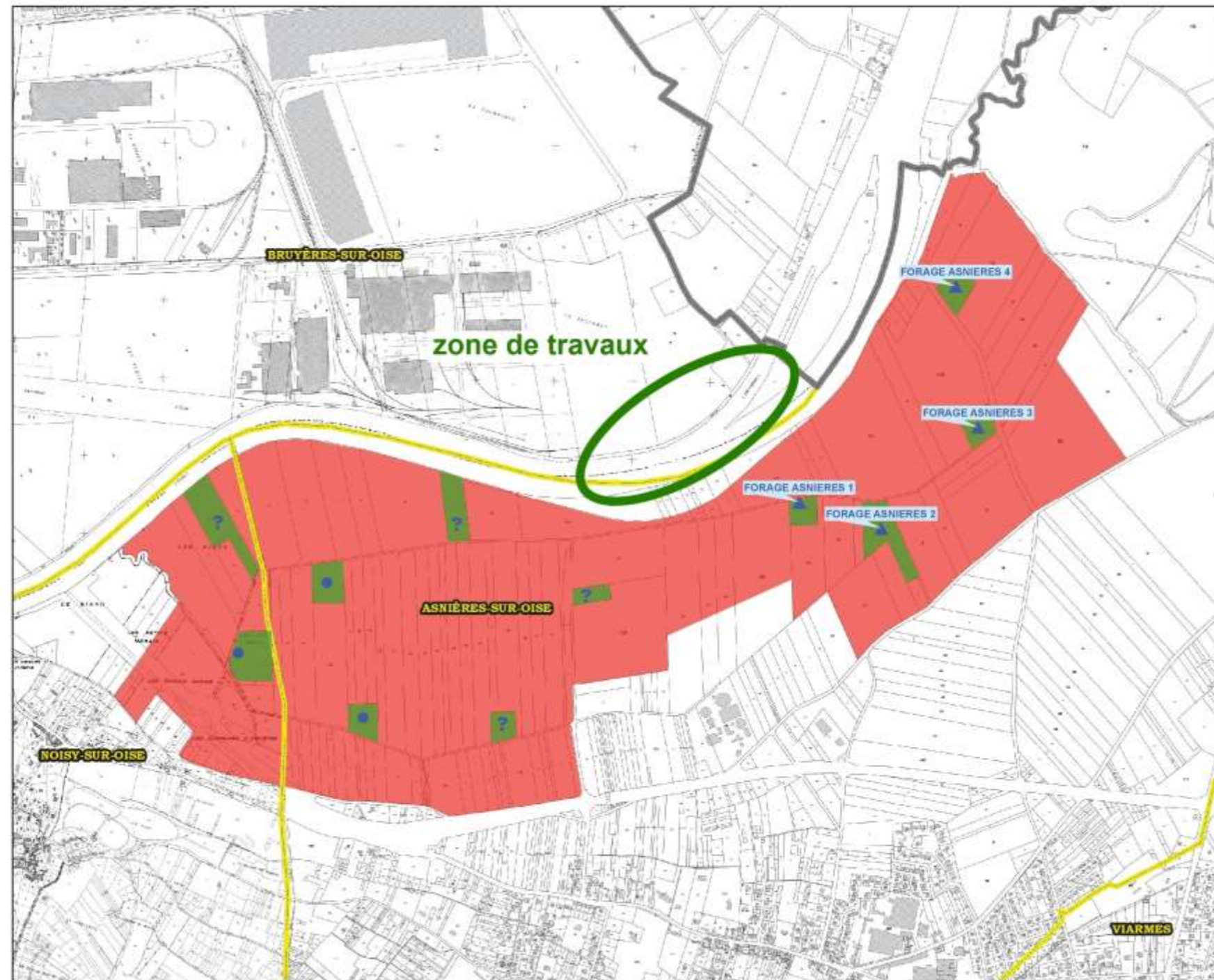


**Légende**

- ▭ Limite du département
- ▭ Limite communale
- Captages du Val d'Oise**
- ▲ AEP publique; en fonctionnement
- AEP publique; en attente de mise en service
- ✘ AEP publique; arrêté - non rebouché
- ⊕ AEP publique; projet non réalisé
- ▲ AEP privée; en fonctionnement
- ▲ Eau conditionnée; en fonctionnement
- ✘ Agrosilviculture; Arrêté - non rebouché
- ▲ Eau thermale; en fonctionnement
- Eau thermale; en attente de mise en service
- Périmètres de protection rapprochée**
- DUP
- Périmètres de protection immédiate**
- DUP

PPR des forages d'Asnières

Code BSS : 01277X1009 et 1011 et 1012 et 1013



Carte éditée le : 08/01/2019

Fond de carte : IGN BD Parcellaire

**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

**Zonages d'inventaires et réglementaires**





**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

Patrimoine culturel



**Mesures environnementales**

**Mesures de contrôle et de suivi :**

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

**Mesures réductrices :**

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

**Filières de gestion**

**Filière de gestion**

**Valorisation**

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

**Remobilisation dans le milieu**

- Remise en suspension
- Nivellement

**Stockage**

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

**Traitement préalable à la valorisation ou au stockage**

Volumes : (en m <sup>3</sup> )
1 807

**Localisation du site :**

Valorisation en comblement de carrière à Longueuil-Sainte-Marie (PK 80,500 de l'Oise), site géré par Lafarge. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2015.